



## Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444  
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 5 mars 2024 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.**

**Sont présents :**

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

**Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

**#1 Ouverture de la séance**

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 2024-03-042 Adoption de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 12 février 2024**
  - 3.1 Suivi du procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
  - Directrice générale
  - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
  - . Rapport des services :**
    - Incendie
    - Urbanisme
    - Voirie

## **7. Période de questions**

-

## **8. Approbation des salaires et des comptes fournisseurs**

- Paiement des salaires
- Paiement des comptes fournisseurs

## **9. Correspondances**

- 9.1** L'Estrie met ses culottes
- 9.2** Invitation à la fête pour le Centre D'Action Bénévole
- 9.3** Invitation – rencontre de concertation régionale - TRCAE
- 9.4** Domtar – Matières résiduelles fertilisantes
- 9.5** Offre de service pour ramassage d'animaux morts
- 9.6** Mise en berne du Drapeau du Québec – Funérailles nationales de monsieur Brian Mulroney
- 9.7** Fermeture du Parc du Marécage des Scots
- 9.8** Stationnement pour voyage organisé
- 9.9** Doléance-citoyenne état chemin Arnold
- 9.10** Encadrement camions-citernes
- 9.11** Facture entraide – ville de Scotstown

## **10. Suivis**

- 10.1** Activité Éclipse solaire 8 avril 2024
- 10.2** Dossier Pickleball - Gestion
- 10.3** Les murmures Scotstown/Hampden
- 10.4** Dossier pour camp de jour – Comité - Résolution
- 10.5** Cours de yoga
- 10.6** Candidature pour le programme Desjardins jeunes au travail

## **11. Demandes**

- 11.1** L'Arsenal soumission pour achat de bottes – Incendie
- 11.2** L'Arsenal soumission pour achat de bunker – Incendie
- 11.3** Facture d'intérêts
- 11.4** Collectes de gros rebuts
- 11.5** Démarche avocat pour l'entente intermunicipale de la route 257

## **12. Résolutions**

- 12.1** Adoption du rapport annuel d'incendie (2023)
- 12.2** Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 12.3** Piste de ski de fond – acceptation de l'offre de services pour l'aménagement et l'entretien de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots
- 12.4** Contrat pour la location de l'imprimante
- 12.5** Formation pour les mesures d'urgence : mise en situation
- 12.6** Transport de compost pour la municipalité de La Patrie de chez Englobe à La Patrie
- 12.7** Formation sur la pollution lumineuse et les dispositions règlementaires associées de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic
- 12.8** Demande d'offre de service - Passage de la niveleuse pour la municipalité de La Patrie

- 12.9** Dépôt d'une demande de financement – Fonds de soutien « Infrastructures actives »
- 12.10** Aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic (PPA-CE) 10 000 \$, 2023
- 12.11** Demande d'extension pour les règlements de concordances
- 12.12** Contribution pour prix de consolation aux participants qui n'auront pas remporté le certificat épargne-étude nouveau-né 2023
- 12.13** Résolution pour modifier la composition du comité camp de jour.

**13. Avis de motion**

- 13.1** Avis de motion et dépôt du projet pour les règlements de concordance
- 13.2** Avis de motion et dépôt du projet pour interdisant la circulation des véhicules lourds sur la route 257

**14. Varia**

- Forum des communautés forestier-Lévis
- Remise à la municipalité argent des Loisirs

**15. Période de questions**

**16. Levée de séance.**

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

**Adoptée**

#3 2024-03-043 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 FÉVRIER ET DU 12 FÉVRIER 2024**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 12 février 2024, et qu'ils en ont pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 12 février soient adoptés tel que présenté, et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

**Adoptée**

**3.1 Suivi au procès-verbal**

#4 **Rapport du maire**

#5

### **Rapport de la Direction générale**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de février 2024 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe administrative a été aussi déposé.

#6

### **Rapport du service voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de février 2024 du service de voirie par Bruce St-Laurent, celui du service incendie par Daniel Beauchesne, et celui de l'urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7

### **Période de questions**

- Aucune question

#8 2024-03-044 **Approbation des salaires et des comptes fournisseurs**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 29 385,21 \$ pour les déboursés 202400096 à 202400116.

**QUE** le conseil prend connaissance des salaires de 19 508,69 \$ pour les déboursés : # 202400034 à # 202400065.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

**Adoptée**

#9

### **Correspondance**

**9.1** L'Estrie met ses culottes

**9.2** Invitation à la fête pour le Centre d'Action bénévole

**9.3** Invitation – rencontre de concertation régionale – TRCAE

**9.4** Domtar – Matières résiduelles fertilisantes

**9.5** Offre de service pour ramassage d'animaux morts

**9.6** Mise en berne du Drapeau du Québec – Funérailles nationales de monsieur Brian Mulroney

**9.7** Fermeture du Parc du Marécage des Scots

**9.8** Stationnement pour voyage organisé

**9.9** Doléance-citoyenne état chemin Arnold

**9.10** Encadrement camions-citernes

**9.11** Facture entraide-ville de Scotstown

#10

## **Suivis**

- 10.1 Activité Éclipse solaire 8 avril 2024
- 10.2 Dossier Pickleball - Gestion
- 10.3 Les murmures Scotstown/Hampden
- 10.4 Dossier pour camp de jour – Comité – Résolution
- 10.5 Cours de yoga
- 10.6 Candidature pour le programme Desjardins jeunes au travail

#11

## **Demandes**

- 11.1 L’Arsenal soumission pour achat de bottes - Incendie
- 11.2 L’Arsenal soumission pour achat de bunker – Incendie
- 11.3 Facture d’intérêts
- 11.4 Collectes de gros rebuts
- 11.5 Démarche avocat pour l’entente intermunicipale de la route 257

#12

## **Résolutions**

### #12.1 2024-03-045 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D’INCENDIE (2023)**

**ATTENDU QUE** le directeur incendie, monsieur Daniel Beauchesne doit remettre au conseil le rapport annuel en incendie pour l’année 2023, afin qu’il soit adopté avant le 31 mars 2024 ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l’unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2023, et qu’il l’accepte et l’adopte, comme présenté par monsieur Beauchesne.

**Adoptée**

### #12.2 2024-03-046 **RÉSOLUTION POUR JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**ATTENDU QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

**ATTENDU QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**ATTENDU QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée :

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**Adoptée**

#12.3 2024-03-047 **PISTE DE SKI DE FOND – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL DU MARÉCAGE DES SCOTS**

**ATTENDU QUE** la ville de Scotstown a procédé à une deuxième demande de service pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots par la résolution 2024-01-30 et adoptée le 9 janvier 2024 ;

**ATTENDU QUE** les offres reçues ont été soumises au comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots et que sur recommandation du comité l'offre pour une période cinq (5) ans est une option intéressante garantissant le maintien d'une activité et la connaissance du coût ;

**ATTENDU QUE** le comité directeur recommande l'acceptation de l'offre de l'Atelier mécanique RC pour une durée de cinq (5) ans ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, avec la mention d'abstention pour le siège # 2 de son droit de vote ;

**QUE** le conseil municipal de la ville de Scotstown retienne l'offre de service de l'Atelier mécanique RC pour une durée de cinq (5) ans selon les critères énoncés dans la demande d'offres de services ;

**QUE** le suivi des travaux exigés par la demande soit supervisé par la ville de Scotstown ;

**QUE** la municipalité du canton de Hampden continue de recevoir le rapport annuel comme par les années passées.

**Adoptée**

#12.4 2024-03-048 **CONTRAT POUR LA LOCATION DE  
L'IMPRIMANTE**

**ATTENDU QUE** l'offre de service fourni par le fournisseur habituel Équipement de bureau Pouliot – BUROPRO CITATION ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron d'accepter le contrat de location avec contrat de service d'une imprimante E-Studio2525 AC, d'une somme de 83,63 \$ par mois pour une durée de 66 mois au tarif de 0,009 \$ / impression monochrome et de 0,0627 \$ / impression couleur, pièces, main d'œuvre et encre, inclus ;

**Adoptée**

#12.5 2024-03-049 **FORMATION POUR LES MESURES D'URGENCE :  
MISE EN SITUATION**

**ATTENDU QU'IL** est de fait que les municipalités doivent, se tenir à jour sur des formations offertes pour les membres de l'ADMQ ;

**ATTENDU QUE** l'ADMQ – Zone Estrie - offre à ses membres une journée de formation le 16 mai 2024 à Cookshire qui impliquera le ministère de la Sécurité publique (MSP) – direction régionale de la Montérégie et de l'Estrie sur les mesures d'urgence : mise en situation ainsi qu'une présentation par le MAMH sur l'accompagnement spécialisé en finances municipales ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la directrice générale et greffière-trésorière Manon Roy, assiste à cette journée de formation.

**Adoptée**

#12.6 2024-03-050 **TRANSPORT DE COMPOST POUR LA  
MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE DE CHEZ ENGLOBE  
À LA PATRIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Patrie a répondu à l'appel d'offres de Valoris pour la gestion des matières putrescibles sur leur site et qu'elle a droit à un retour de compost ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de La Patrie ont autorisé sa direction générale à voir avec la municipalité du canton de Hampden pour que celle-ci fasse le transport de chez Englobe du compost jusqu'à la municipalité de La Patrie pour offrir le compost aux citoyennes et citoyens de La Patrie et que le site d'entreposage du compost se situera près du jardin communautaire ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité du canton de Hampden, transporte la matière composte au

site d'entreposage près du jardin communautaire de La Patrie, au taux établi selon l'association des transporteurs de l'Estrie.

**Adoptée**

#12.7 2024-03-051 **FORMATION SUR LA POLLUTION LUMINEUSE ET LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT-MÉGANTIC**

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden a reçu une invitation du SEPAQ, le 24 janvier 2024 pour assister à une formation sur la pollution lumineuse et les dispositions réglementaires associées qui se tiendra le 25 mars 2024 de 9 h à 11 h 30, à l'ASTROlab du parc national du Mont-Mégantic ;

**ATTENDU QUE** l'inscription doit se faire par courriel et que la formation est gratuite ;

**ATTENDU QUE** la formation est pour outiller la municipalité et son inspecteur municipal sur la réglementation en vigueur envers les citoyens et promoteurs afin qu'ils soient en mesure de demander les documents nécessaires aux propriétaires pour valider le choix des dispositifs d'éclairage avant leur installation, ainsi que pour assurer le suivi de plaintes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil de la municipalité du canton de Hampden autorise l'inspecteur municipal, monsieur Fernando Rosas, à suivre la formation.

**Adoptée**

#12.8 2024-03-052 **DEMANDE D'OFFRE DE SERVICE – PASSAGE DE LA NIVELEUSE POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité La Patrie demande une entente avec la municipalité du canton de Hampden pour le nivelage de rang ;

**ATTENDU QUE** la municipalité trouve opportun d'avoir un meilleur contrôle de la qualité des travaux et de s'assurer de payer la prise juste ;

**ATTENDU QUE** pour la municipalité du canton de Hampden cela pourrait être une façon de répartir les frais d'opérations et d'entretiens de ses équipements et que les deux municipalités pourraient tirer avantage de cette entente ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte d'effectuer les travaux de nivelage sur le rang Cohoes



pour une durée d'un (1) an, et qu'une entente intermunicipale sera rédigée sous peu et transmise à la municipalité de La Patrie.

**Adoptée**

#12.9 2024-03-053 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT –  
FONDS DE SOUTIEN « INFRASTRUCTURES  
ACTIVES »**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité du canton de Hampden autorise le dépôt d'une demande de financement pour un montant totale de 9 999 \$ dans le cadre du Fonds de soutien « Infrastructures actives » du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, pour la réalisation du ou des projets suivants : Aménagement d'un espace communautaire extérieur.

De désigner la directrice générale, madame Manon Roy, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

**Adoptée**

#12.10 2024-03-054 **AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS  
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION  
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MÉGANTIC  
(PPA-CE) 10 000 \$, 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil de la municipalité du canton de Hampden approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée**

#12.11 2024-03-055 **DEMANDE D'EXTENSION POUR LES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-François est entré en vigueur le 18 juin 1998, sous le numéro 124-98 ;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement no 547-23 intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la MRC » le 27 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-François avaient un délai de six mois pour procéder à l'exercice de concordance au SADR ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du canton de Hampden n'a pas été en mesure de compléter, pour le 27 décembre 2023, les exercices de concordance règlementaire prévus par la loi et qu'à cet effet, elle doit adresser une demande de prolongation de délai ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du canton de Hampden requiert une prolongation de délai pour le règlement numéro 355-12, le règlement numéro 367-12, le règlement numéro 455-17, le règlement numéro 439-17, le règlement numéro 467-18 ainsi que le règlement numéro 547-23 ;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une municipalité peut demander une telle prolongation de délai à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheminer une demande à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales de l'Habitation, afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et de transmettre une

copie de la présente résolution à la MRC du Haut-Saint-François.

**Adoptée**

#12.12

**CONTRIBUTION POUR PRIX DE CONSOLATION AUX PARTICIPANTS QUI N'AURONT PAS REMPORTÉ LE CERTIFICAT D'ÉPARGNE-ÉTUDE NOUVEAU-NÉ 2023**

**Reportée**

#12.13 2024-03-056

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden et la ville de Scotstown ont en commun une agente de loisirs et que celle-ci a démontré ses compétences de façon assidue et dynamique ;

**ATTENDU QUE** les tâches et responsabilités au comité Camp de jour doivent être associées à l'agent (e) de loisirs et qu'il est primordial qu'elle siège à ce comité ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont conscients de la surcharge de leurs directions générales, et qu'ils demandent que celles-ci soient retirées du comité Camp de jour considérant l'engagement d'un agent (e) de loisirs servant à ce genre de responsabilités et qui peut très bien assumer les tâches et les responsabilités ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent que le comité actuel du Camp de jour soit dissout afin de pouvoir refaire un autre comité pour que tous ses membres reçoivent toutes communications dans un seul groupe dans le but d'éviter des confusions, des oublis et du travail effectué en double ;

**EN CONSÉQUENCE**, l'agent (e) de loisirs serait le (la) personne responsable des communications en plus de siéger à ce Comité ;

**EN CONSÉQUENCE**, le nouveau Comité nommerait son exécutif et que dans la gestion de celui-ci les deux directions générales ne siègent pas.

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que les membres du conseil demandent à la ville de Scotstown de dissoudre le Comité actuel du Camp de jour Scotstown/Hampden afin d'en créer un nouveau avec les raisons ci-hauts mentionnées, en considérant l'ajout de l'agent de loisirs et l'absence des deux directions générales sur le nouveau comité.

**Adoptée**

#13

**Avis de motions**

### **13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET POUR LES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE**

La conseillère Sylvie Caron donne avis de motion et dépôt de projet pour les règlements de concordance.

### **13.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET INTERDISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LA ROUTE 257**

**Reporté**

**#14      Varia**

- Forum des communautés forestier Lévis
- Remise à la municipalité argent des Loisirs

**#15      Période de questions**

-

**#16 2024-03-057      Levée de la séance**

À 21 h 35, la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance

**Adoptée**

---

Bertrand Prévost, Maire

---

Manon Roy, Directrice générale  
et greffière-trésorière